

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 103. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPELLETIER ET C<sup>e</sup>, rue Notre-Dame-des Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

# LA GLANEUSE,

## JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

### ÉPHÉMÉRIDES

#### DU JUSTE-MILIEU.

14 novembre 1831, condamnation de la *Carricature*, 6 mois, 2000 fr. — 13 1830, troubles sanglans à Villéseqe (Aude). — 1831, émeute à Héricourt. (Haute-Saône). 16 1830, troubles à Blois. — 1831, acquittement de la *Gazette du Nivernais*. — 17 1831, saisie de la *Revolution*.

#### Question décidée :

Le roi règne et gouverne.

PERSIL.

Nous l'avons dit dans un précédent article : — Sous cette déclamatoire phraséologie, dont M. Persil s'est fait l'éditeur responsable, perce la pensée intime du château. — Chacun savait depuis long-temps de quelle façon on entend aux Tuileries la question gouvernementale; seulement la royauté n'avait pas osé jusqu'ici avouer ouvertement qu'elle prétendait gouverner, qu'elle voulait exercer sur les affaires une influence directe, immédiate. — L'aveu est précieux à recueillir, car il tranche à tout jamais nos fongs démêlés sur l'interprétation de la théorie monarchique; c'est la royauté elle-même qui se charge de nous donner raison contre les monarchistes de la doctrine et du tiers parti. Car, encore une fois, penser que M. Persil s'est permis, lui, de son propre chef, de compromettre ainsi la royauté, ce serait lui attribuer une irrévérence dont nous le croyons sérieusement incapable.

Il y a long-temps que nous disons, nous, comme M. Persil, qu'un roi qui règne et ne gouverne pas est quelque chose d'impossible, d'absurde. — Nous disons qu'un chef, quel qu'il soit, agit nécessairement, exerce une influence en bien ou en mal; et c'est pour cela précisément que nous voulons une responsabilité.

Nous nous sommes moqués cent fois de cette fantasmagorie nuageuse de l'école doctrinaire qui plaçait le roi dans je ne sais quelle région invisible où ne devaient monter que des hommages sans restriction, qui faisaient de la majesté royale une espèce de divinité impassible et muette, dont il n'était même pas permis de

prononcer le nom dans les discussions. — D'après cette théorie, les ministres seuls apparaissaient dans l'arène pour se dévouer à nos coups; — eux seuls étaient coupables; — *le roi ne pouvait mal faire*; — quelle que fût la conduite du gouvernement, le roi étant innocent, bien innocent de tous les torts, — aux ministres seuls le blâme; — eux seuls avaient tout fait!

Supposez en effet qu'un roi ne fasse rien, il est clair qu'il ne pourra mal faire. — La conclusion est d'une logique qui ferait honneur à M. de La Palisse; mais il est clair que s'il fait quelque chose, il peut faire mal; — la conséquence n'est pas moins rigoureuse.

Eh! bien oui, nous en conviendrons, et sur ce point nous serons parfaitement d'accord avec M. Persil, — il est impossible, absurde de supposer qu'il soit un homme au monde pour se résigner à jouer le rôle d'un cochon à l'engrais; — il n'est pas un roi constitutionnel, pas un qui se soit cru condamné à cette honteuse existence; — qui ait voulu s'annihiler complètement; — être comme s'il n'était pas. — Jamais cette théorie d'un roi qui ne peut mal faire parce qu'il ne fait rien, ne s'est réalisée. — Nous dirons plus : il y a une fourberie insigne à venir soutenir sérieusement aujourd'hui de pareilles niaiseries. — Le bon sens ne se révolte-t-il pas à cette idée absurde qu'il ne faut jamais blâmer que les ministres, et voir dans le roi un être incapable de rien faire de mal? — De bonne foi, nous qui, bien jeunes encore, avons vu passer tant de régimes, avons-nous jamais cessé, sous quelque règne que ce fût, d'attribuer au roi personnellement la conduite des affaires, le système général du gouvernement? — C'était quelque chose de bien stupide que ces phrases banales de la restauration, à l'usage des épiciers du Constitutionnel : *Ah! si le roi le savait!* et autres du même genre. — En vérité les gens qui avaient le front d'écrire ces balivernes, nous prenaient pour de grands enfans.

Mais il est maintenant décidé que le roi agit personnellement; — eh! bien, d'accord : — reste à savoir à quel titre il prétendra être irresponsable.

La théorie doctrinaire, qu'on fait bien de répudier aujourd'hui, commençait par supposer que le roi n'agissait pas, et en concluait non seulement qu'il ne pouvait être responsable, mais que son nom ne devait même pas être mêlé aux discussions. — Admettez le principe, rien ne sera plus logique que ces conséquences. — Il est clair qu'un être qui n'agit pas ne peut être l'objet de nos attaques.

Mais si vous renversez les prémisses, il en résultera des conséquences toutes opposées: — si le roi gouverne, s'il agit personnellement, ses actes exercent une influence bonne ou mauvaise, ils produisent des résultats utiles ou nuisibles au pays: — ils ne peuvent par conséquent rester en dehors de la discussion. — Ainsi donc, la conduite personnelle du roi appartient de droit à la polémique des journaux; — donc, les actes personnels du roi peuvent être attaqués, blâmés, critiqués comme ceux des ministres.

C'est un point incontestable maintenant.

## RAPPORT SECRET

DU BARON MIGNET,

RELATIVEMENT A SON VOYAGE D'AGRÉMENT EN ESPAGNE.

3<sup>me</sup> LETTRE.

*L'Antichambre. — L'Audience.*

Auguste sire,

Je me suis laissé, dans ma dernière, au beau milieu de l'antichambre du palais, attendant mon introduction auprès du magnanime berceau de l'auguste reine.

J'étais seul dans cet antichambre avec une manière d'huissier qui s'occupait à gruger un oignon. La conversation s'engagea bientôt entre nous.

— Quelle personne est votre auguste souveraine, mon cher et respectable monsieur?

• — Hé! hé!

— Quels sont ses véritables sentimens, relativement à la crise?...

— Ho! ho!

— Pensez-vous qu'il y ait quelque moyen de ménager?.....

— Hum! hum!

— Enfin vous croyez que je ne dois pas désespérer de réussir?

— Ha! ha!

— Et vous me conseillez d'essayer à tout hasard?...

— Hi! hi!

Après avoir tiré ainsi les vers du nez à cet estimable fonctionnaire public, je m'ingéniais, à part moi, à dresser mes batteries en conséquence. — L'huissier m'interrompit tout-à-coup au milieu de mes rêveries, pour m'offrir un oignon et un ail. C'était simple politesse de sa part; mais je crus qu'il s'agissait d'une mesure sanitaire, et que j'étais obligé d'accepter et l'ail et l'oignon.

C'est ce que je fis, avec une résignation que j'ose qualifier d'héroïque; je grugeai l'oignon et puis l'ail. Quand j'eus grugé l'ail et l'oignon, l'huissier me tendit un autre oignon et un autre ail; je mangeai cet autre ail et cet autre oignon; après quoi je reçus de l'huissier un troisième oignon et un troisième ail que je

croquai pareillement. Bref, d'oignon en ail et d'ail en oignon, j'avalai en un quart-d'heure deux fois plus que la pitance quotidienne servie par votre liste civile à chacun de ses magnanimes serviteurs. Lorsqu'on vint me chercher pour m'introduire, j'avais la bouche tout en feu.

Je trouvai la reine *gubernatrice* auprès de la reine *régnante*, laquelle gisait dans son auguste berceau. A peine eus-je ouvert la bouche que la *gubernatrice* s'écria: « Ah mon Dieu! quelle odeur! » Puis s'adressant à un petit page qui m'avait servi d'introduit, et se tenait encore derrière moi: « Alvarez, lui dit-elle, pourquoi donc avez-vous mangé de l'oignon et de l'ail? — Je puis assurer à votre majesté que je n'ai rien mangé encore. — C'est bon! sortez. »

Le page sortit et nous laissa seuls. Je n'osais pas ouvrir la bouche de peur de mettre votre gouvernement en mauvaise odeur auprès du gouvernement espagnol. Enfin, je sentis s'élever de l'auguste berceau certaine odeur qui me parut suscitée par la providence, tout juste à point pour faire diversion à mon odeur d'oignon. Ah! Sire, c'est bien là que j'ai reconnu que Dieu vous protège; il vous protège plus encore que le grand Napoléon. Je défie qu'on rencontre un trait semblable dans l'histoire du grand Napoléon.

Sûr désormais que mon odeur serait infailliment couverte et neutralisée par une odeur plus forte, je me hasardai à ouvrir la bouche, et à faire part à la *gubernatrice* de vos projets d'union entre son auguste fille et votre auguste aîné. Au même instant la jeune *régnante* a poussé dans son berceau les cris les plus vifs: c'étaient des *kouains! kouains!* à vous fendre l'âme. D'honneur! j'en eus l'âme fendue.

« Reine, dis-je alors à Christine, pour pallier un peu le mauvais effet du chagrin que je venais de causer à sa fille; reine, je veux user de franchise auprès de vous. Ainsi, je ne procéderai pas, comme on me l'avait recommandé là-bas, en faisant le Buckingham auprès de vous... »

— Comment! le Buckingham? a-t-on jamais vu insolence pareille? Apprenez, monsieur, que si vous êtes susceptible d'être un Buckingham, il n'y a pas d'Anne à ma cour. C'est bon pour la vôtre! »

Je compris le calembourg et voulus balbutier quelques excuses; mais la *gubernatrice* ne m'en laissa pas le temps: elle me pria poliment de sortir; et de l'escalier je l'entendais murmurer encore: « Voyez-vous le beau Buckingham? »

Telle a été, Sire, le résultat de cette première entrevue. Vous voyez que nos affaires sont en bon train.

Il ne me reste plus de gros sous pour représenter votre inépuisable munificence; ayez la bonté de m'en envoyer cinq ou six sur votre banquier de Madrid.

Avec lesquels je suis, etc.

Baron MIGNET.

## DE QUOI VOUS PLAIGNEZ-VOUS.

AIR: Vaudeville de la *Somnambule*.

Chers compagnons des barricades,  
Vous qui m'avez un beau jour nommé roi,  
Serait-il vrai, mes camarades,  
Que maintenant vous pestez contre moi?  
Pour mériter ainsi de vous déplaire,  
Qu'ai-je donc fait, et d'où vient ce courroux?

Ne suis-je plus à vos yeux populaire,  
Et de quoi diable enfin vous plaignez-vous ?

Je crois pourtant, excusez ma franchise,  
Avoir tout fait pour le bien de l'état ;  
Mon bras nerveux, malgré nos jours de crise,  
A gouverné la France avec éclat.  
Grâce à Gisquet, mon préfet de police,  
Tous les partis sont rentrés dans leurs trous ;  
Les voleurs seuls vont bravant la justice :  
Et de quoi diable enfin vous plaignez-vous ?

Parmi les rois cités dans notre histoire,  
Rien est point qui fut à ma hauteur ;  
J'ai cumulé tous les genres de gloire,  
Valmy, Jemmappe, attestent ma valeur.  
Nul plus que moi n'est sage en politique ;  
De votre bien l'on n'est pas plus jaloux ;  
Je suis gros, gras, d'une humeur pacifique :  
Et de quoi diable enfin vous plaignez-vous ?

Je suis fort simple en mœurs, en caractère ;  
Aussi chez moi fait-on maigres repas.  
J'ai des enfans comme il ne s'en voit guère,  
Et des écus comme il ne s'en voit pas.  
Quoiqu'économe, il est incontestable  
Que je suis grand et généreux pour tous ;  
J'offre la main de l'air le plus aimable :  
Et de quoi diable enfin vous plaignez-vous ?

Depuis trois ans, pour la chose publique,  
J'ai chaque jour montré mon dévouement ;  
Vous le savez, au trône de Belgique  
J'ai su placer ma fille adroitement.  
De Nicolas, contre un peuple rebelle,  
J'ai de mon mieux protégé le courroux ;  
Le cinq pour cent est au haut de l'échelle :  
Et de quoi diable enfin vous plaignez-vous ?

Cessez enfin, excellens prolétaires,  
De murmurer contre mes douces lois ;  
Si vous portez le fardeau des misères,  
Jésus, un jour, aussi porta sa croix.  
Pour le moment vous avez de l'ouvrage,  
Et vous pouvez manger la soupe aux choux ;  
Jamais, je crois, vous n'êtes davantage :  
Et de quoi diable enfin vous plaignez-vous ?  
FAURE, ouvrier chapelier.

## Lyon.

Les vols les plus audacieux continuent à être commis : on en cite un bon nombre qui ont eu lieu dans la journée et la nuit de dimanche. — A 2 heures du soir, le magasin de M. T.... orfèvre, quai St-Antoine, a été à peu près entièrement dévalisé ; les couverts, les pièces de vaisselle comme les plus petits bijoux ont été enlevés : les voleurs n'ont laissé que des ostensoirs d'argent dont le volume leur a paru trop embarrassant. Comme ils ne sont tombés que sur les objets mis en vue dans le magasin, une somme de 800 fr. placée dans un tiroir, leur a échappé. — Pendant ce temps-là, une partie de la police était sur pied pour épier des républicains qui se cachent pas parce qu'ils n'auraient aucune raison de le faire ; l'autre partie observait les ouvriers, prête à se ruer sur eux, si elle en eût trouvé le prétexte : une partie de la garnison était aussi consignée. Toutes ces mesures ordonnées contre des complots absolument chimériques suffisaient, comme toujours, pour absorber les fortes têtes de la police, et ne leur don-

naient pas le temps de penser aux voleurs qui profitaient encore de cette avantageux oubli pour exécuter d'abominables réalités.

Beaucoup de gens, qui ne se donnent pas la peine de réfléchir parce qu'ils ne manquent de rien, s'élèvent fortement contre les réclamations des ouvriers. Voici une note qui nous a été remise par M. Servant, maître cordonnier, et que nous nous empressons d'insérer. Les chiffres prouvent plus que tous les raisonnemens.  
Exposition de la situation d'un ouvrier cordonnier. Il gagne 12 fr. au plus par semaine.

### NOURRITURE PAR JOUR.

A déjeuné, une soupe. . . . .	» 10c
A diné, une portion, et 1/4 de litre . . . . .	» 40
A soupé, une portion . . . . .	» 23
Total, . . . . .	» 73

### Bonne chair par semaine.

Pour sept jours . . . . .	5 15
Dix livres de pain . . . . .	1 50
Blanchissage. . . . .	» 35
Logement. . . . .	1 25
Total, . . . . .	8 25

Fourniture pour la confection de six paires de souliers qu'il faut faire dans la semaine.

Fil à semelle, à joindre et à garnir . . . . .	1 2 c
Aiguille . . . . .	» 5
Poix. . . . .	» 7
Cire blanche. . . . .	» 1
Lime et râpe. . . . .	» 8
Alènes de toutes sortes. . . . .	» 8
Clous à mouler. . . . .	» 6
Entretien des outils. . . . .	» 2
Repassage de tranchet. . . . .	1 5
Huile pour la veillée et la déforme. . . . .	» 30
Soies sanglier. . . . .	» 6
Total, . . . . .	1 89

Pour se faire raser, couper les cheveux . . . . .	» 17c
Nourriture pour la semaine. . . . .	8 25
Fournitures idem. . . . .	1 89
Total: 10 31	

Par conséquent, il ne reste à l'ouvrier que 1 fr. 69 c. d'économie à faire par semaine, et s'il a une famille, comment veut-on qu'il l'entretienne ?

Nous nous empressons de réparer une erreur qui s'est glissée dans notre dernier numéro ; nous avons omis, à la suite de la déclaration relative aux évènements de Loyasse, les signatures des citoyens Edouard Hamel et Baillet.

—L'édition du nouveau CATHÉCHISME RÉPUBLICAIN étant sur le point d'être entièrement épuisée, nous prévenons ceux de nos concitoyens qui désireraient en avoir des exemplaires qu'ils doivent se hâter. L'empressement que les patriotes des départemens ont mis à se procurer cet ouvrage, fait penser que de nouvelles demandes ne tarderont pas à enlever le fort petit nombre d'exemplaires qui restent encore.

### Souscription en faveur de la famille BOURRAT, recueillie par le citoyen Edouard Hamel.

(Cette famille privée de son soutien, patriote connu, éprouve les plus pressans besoins. — Nous réclamons pour elle l'assistance de ceux qui farent les amis politiques de BOURRAT).

Edouard Hamel, 50 c. Bareau, 50 c. Riou, 50 c. Massot, 50 c. Richard, 50 c. Hugonet, 50 c. Roudelet, 1 fr. Sabatier, 50 c. Rousset, 50 c. Perret, 50 c. Cazaud, 50 c. Delafouille, 50 c. Jacquet, 50 c. Maljournal, 25 c. Coste, 50 c. Boidron, 50 c. Perraut, 50 c. Bailly, 50 c. Latour, 20 c. Silvan, 50 c. Audieu, 40 c. Bonard, 1 fr. Dumas, 1 fr. Didier, 50 c. Une anonyme, 15 c. Lieutard, 50 c. Valord, 50 c. Schrader, 25 c. Garin, 50 c. Cultiné, 40 c. Guibaud, 1 fr. Latour, 70 c. Plusieurs anonymes, 55 c. C..., 55 c. Total, 47 fr. 40 c.

Cette somme a été remise à la veuve BOURRAT.

### SOUSCRIPTION

POUR SUBVENIR AU PAIEMENT DE L'AMENDE  
DE 22,000 FRANCS

A laquelle la TRIBUNE a été condamnée.

Liste n. 20, recueillie par le citoyen Beaune, professeur

Courtet, 1 fr. Francès, 50 c. Jacquand, 50 c. Mauger, 2 fr. Courty, 50 c. Proct, 50 c. Beaune, 1 fr. Anonyme, 25 c. Brun, 1 fr. Neyras, 50 c. Chazal, républicain, 1 fr. Anonyme, républicain, 50 c. Bégnits, id., 50 c. Chanal, id., 2 fr. Bounevet, id., 50 c. Limage, id.



50 c. Dlle Eugénie, rép., 50 c. Dlle Félicie Ververs, rép., 50 c. Ve Nicolas, rép., 50 c. Aîné, rép., 50 c. Héber, id., 50 c. Bouisset, id., 50 c. Louis, id., 50 c. Peyron, id., 50 c. Letault, id., 1 fr. Rangot, 50 c. Officier de l'ancienne armée, 50 c. Vallois, 1 fr. Bannion, rép., 50 c. Total, 21 25 c.

**Liste n. 85, recueillie par le citoyen Mathieu.**

Un patriote, rép., 50 c. Jaumas, 50 c. Fontaine, ennemi juré du père Lapoire, 25 c. Fleury, rép., 50 c. Allemand, qui voudrait faire danser la carmagnole aux rois, 25 c. Un prolétaire, rép., 50 c. P. M., rép., 50 c. Mme M. ennemie de la tyrannie, 25 c. Un rép., 25 c. Un bon patriote, 1 fr. Un facteur d'instrumens, rép., 50 c. Henri B., patriote, ennemi des rois, et voulant le bonheur de son pays, 1 fr. Jean Christophe, canut, désirant le bien de son pays, 25 c. Pierre Christophe, décidé à combattre pour la république, 25 c. Total, 6 fr. 50 c.

**Collecte supplémentaire faite dans la Section de l'Incorruptibilité, Société des Droits de l'Homme.**

Humbert, franc rép., 50 c. Prévenau cadet, ennemi des despotes, 50 c. Chaumette, républicain jusqu'au fond des entrailles, 1 fr. Condamnin, cordonnier, rép., et qui ne veut point de tyrans, 50 c. J. F. M., ennemi des traîtres, 55 c. Bouchère, ennemi des prévaricateurs, 50 c.

**Liste n. vingt-huit.**

Michel Louis, chef d'atelier, 2 f. Jean-Louis, id., 2 f. Pierre-Louis, id., 2 f. François Guigard, ouvrier, 2 f. Tardivet, 1 f. Louis-Chauvin, 1 f. Un juste-milieu converti, 25 c. Une femme libre, 25 c. Un républicain, 25 c. Jaux, honnête républicain. 25 c. Total: 41 f.

**Liste n. 69, recueillie par le citoyen Chauvet.**

Marie Bonnefoit, rép., 1 f. Lyon, rép. de conviction, 25 c. Martin, id., 55 c. Michot, citoyen sûr quand l'heure sonnera, 20 c. Offroy fils, patriote dans l'âme, 50 c. Jean Chatelay, rép., 25 c. Jean Chevalier, rép., 25 c. Brunet, id., 25 c. Bavoux, id., 25 c. Berthet, id., 1 f. 50 c. Tholon, id., 50 c. Bachelu, rép. de bon cœur, 50 c. Varion, rép., 50 c. Couste, id., 50 c. Gauthier fauvette, 1 f. M<sup>e</sup> Gauthier fauvette, id., 25 c. Mlle Gauthier fauvette, id., 10 c. Thion, rép., ennemi juré du despotisme et de l'arbitraire, 25 c. Un citoyen, dit La poule, 25 c. Perrot, rep., 1 f. Gellis, rép., 25 c. Rollet, id., 20 c. Gayet, id., 25 c. Un prolétaire, 50 c. Un prol., rép., 50 c. Neyrot, rép. démocrate, 50 c. Chauvet, rép., 50 c. Trois républicains, 50 c. Une réunion de républicains, 5 f. 20 c. Bay, rép., 25 c. Chambion, rép., 50 c. Produit d'une collecte faite à la Croix-Rousse à la suite d'une soirée républicaine, 8 f. 55 c. Total: 24 f. 55 c.

**INTÉRIEUR.**

PARIS. — La *Tribune* vient de sortir victorieuse de son 85<sup>e</sup> procès. Un article sur les prétentions des carlistes à l'égard du trône de la France, avait donné lieu contre elle à l'accusation du délit d'offense envers le roi, et d'attaque contre les droits qu'il tient du vœu de la nation. M. Berville qui, comme tant d'autres d'alors, s'était fait sous la restauration une grande réputation de libéralisme, soutenait, en qualité d'avocat-général, cette accusation. M. Germain Sarrut, l'un des propriétaires de la *Tribune*, a présenté la défense de M. Lionne, gérant. Il a été piquant d'entendre le défenseur citer contre l'avocat-général d'aujourd'hui, les opinions de l'avocat Berville d'autrefois. M. Sarrut a été extrêmement brillant dans sa réplique à la fois pleine de logique et d'énergie. Aucune récusation n'avait été exercée contre le jury par l'accusé; ce qui n'a pas empêché celui-là de prononcer un verdict d'acquiescement.

— Les ouvriers fabricans de chaises, n'ayant pu obtenir une augmentation de salaire des marchands tapissiers, ont fondé un établissement où ils fabriquent et vendent pour leur propre compte.

**Nouvelles.**

L'Académie Française a refusé l'invitation de Léopold, qui l'engageait à lui venir rendre une visite officielle, comme les autres corps constitués. — Les chambres sont convoquées pour le 23 décembre prochain.

— M. Lastallas, l'un des élèves les plus distingués de l'école de médecine de Clermont, avait, par suite d'un concours obtenu une place d'interne à l'Hôtel-Dieu de Nîmes; mais le mauvais et illégal décision n'a été prise que pour punir M. Lastallas de ce qu'il a assisté au banquet Garnier-Pagès, et de ce qu'il professe hautement des opinions républicaines. Quand on souffre les injustices et les illégalités des grands, on est sûr de les voir bientôt imités, dépassés même par tout ce qu'il y a de plus petit dans la série des fonctionnaires. Les journaux ministériels ont été que Léopold est servi contre la France dans les armées étrangères: un ancien militaire vient de les démentir par des détails précis qu'il a adressés à la *Tribune*: il en résulte que le roi actuel des Belges a été vu par lui en 1815, sur le territoire français, à la tête du corps d'armée commandé par le général ennemi Borck; qu'après une défaite que les Français lui firent éprouver, il eut tellement peur qu'il demeura pendant trois jours caché dans une ferme près de Montmédi. — Le gérant du *National* vient d'être condamné, par la cour d'assises de Paris, jugeant comme tribunal d'exception, à 2 mois d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende, pour avoir parlé d'affaires jugées dans des tribunaux.

— Les républicains de Besançon et d'Arbois ont reçu M. Garnier-Pagès avec enthousiasme. Des banquets lui ont été offerts dans ces deux villes. A Besançon on a profité de l'élan donné à l'opinion par sa présence, pour constituer l'association pour la liberté de la presse.

Le comité se compose ainsi: M. DREVON, président; M. FAVARD, vice-président; M. DECRET, secrétaire; M. BILLOTEY, caissier; MM. TISSERANDOT, G. BÉGIN, VERNEREY, commissaires.



**Théâtre.**

Ce soir, représentation au bénéfice de Barqui, de Barqui, l'enfant gâté du public; ce soir, la foule va se presser à la porte des Célestins. Le choix du spectacle justifie d'ailleurs pleinement nos prévisions, et c'est d'abord une heureuse idée dont le public saura gré au bénéficiaire, que celle d'avoir transporté au théâtre des variétés les *Enfants d'Edouard*, dont le Grand-Théâtre semblait devoir garder le monopole. Puis viendra la *Gageure des trois Comères*, vaudeville grivois tiré des contes de La Fontaine; puis nous aurons les *Élèves du Conservatoire*, vaudeville de l'éternel Scribe. En deux mots, soirée délicieuse. A ce soir donc, et malheur à qui arrivera trop tard!

**GLANE.**

— IL n'a d'autres moyens pour conserver sa place que de faire mettre dedans ceux qui voudraient le voir dehors.

— IL a fait des voyages pour son agrément, en attendant celui qu'on lui prépare pour le nôtre.

— M. Thiers vient d'acheter un château sur la façade duquel il va faire graver le quatrain suivant:

A tout passant on fait savoir  
Que par la porte ou la fenêtre  
Nul fripon n'entre en le manoir,  
Eh! par où diable entre le maître?

— Les chambres seront convoquées le 23 décembre; nos imprimitifs vont nous donner pour étrennes le rétablissement de la censure.

— Les tailleurs s'associent; gare mon ami *Dutoquet*! ils pourraient bien te rabattre les coutures et te faire passer la manche.

— Il y avait un sixième de la garde nationale, et le roi a été content; essayez de ne lui donner que le sixième de la liste civile, et vous verrez.

— Les boulangers de Paris se révoltent contre le gouvernement qui veut se réserver le monopole des brioches; ils pourraient bien mettre *Chose* dans le pétrin.

— Si les boulangers s'en mêlent, dit *Chose*, je suis curieux.

— Tout le monde se demandait au bal des Tuileries, en voyant Léopold: Que porte-t-il donc là? est-ce une croix? — Non, c'est un crachat. — A la bonne heure, il l'a bien mérité!

— Depuis le règne de l'ordre de *Chose*, nous n'avons que des ordres.

*Chose* ne fait que rendre des ordonnances; il ferait bien mieux de rendre ce qu'il a pris.

**ANNONCE.**

A céder, une étude d'avoué près le tribunal de Guéret, département de la Creuse.  
S'adresser à M. Beaune, place Sathonay, n. 4.

J. FERTON, l'un des gérants.